

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Présents : 08
Votants : 12
Absents : 05

L'an deux mille vingt quatre, le 11 juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Puisieux-le-Hauberg, dûment convoqué le 7 juillet, s'est réuni en séance extraordinaire publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, Laurent BROULOU, Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON, POLIZZI Pascal, Gérald MARIER, HUGUET Clément, Alexy METEYE

Etaient absents excusés : Madame CALEIRO Carla et Messieurs Bernard MEUNIER, LEBRUNET Patrick, LIENART Quentin, LAMBERT Christophe

Madame Tracy JEROLON a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Patrick LEBRUNET à Madame Sandrine FOURRE
Procuration de Madame Carla CALEIRO à Monsieur Bruno CALEIRO
Procuration de Monsieur Bernard MEUNIER à Monsieur Gérald MARIER
Procuration de Monsieur Quentin LIENARD à Monsieur Alexy METEYE

Objet : VALIDATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal considérant :

- La délibération prise en date du 14 mars 2024 sur l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- La consultation publique sur la stratégie de transition énergétique qui s'est déroulée du 20 avril au 4 mai 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De valider les énergies renouvelables possibles comme suit sur le territoire :
 - La géothermie,
 - A l'option sous réserve de l'exploitation de ressources liée à l'hydrogène (eau, biogaz-combustion),
 - Parking avec récupération d'énergie plus de 500 m²,

SLO

- A la mise en place de toiture photovoltaïque se cela est possible selon les constructions publiques,

- Que cette délibération sera transmise aux services de la Communauté de Communes Thelloise.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 17/07/2024

Au receveur municipal, le

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le 17/07/2024
Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME

En Mairie, le 16 juillet 2024

Le Maire,

Bruno CALEIRO

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 17/07/2024, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,

Bruno CALEIRO

